

## **Expérience collective des Forums spéciaux**

### **FAQ sur les Forums spéciaux**

**Q :**        **Qu'est-ce qu'un Forum spécial?**

**R :**        Les Forums spéciaux sont prévus pour des zones éloignées, faiblement peuplées ou urbaines pour servir des membres des AA souvent dans l'incapacité de participer à un Forum territorial. Les Forums spéciaux servent également lorsque survient un besoin en fonction de la culture, de la langue ou de la géographie.

Des Forums « supplémentaires » se tiennent en plus des Forums territoriaux depuis 1979. Dix Forums « supplémentaires » se déroulaient jusqu'en 1996, année d'officialisation du concept des Forums spéciaux. En 2006, après l'organisation de 22 Forums spéciaux de plus, le Conseil des Services généraux a décidé de mettre fin aux Forums spéciaux à partir de 2008. En 2017, le CSG a décidé de reprendre les Forums spéciaux à partir de 2022.

Les programmes de ces Forums spéciaux reflètent ceux des Forums territoriaux et comprennent des présentations de Forum, des séances d'échange de vues et des ateliers pour aborder des sujets comme :

- La structure et les responsabilités du Conseil des Services généraux ainsi que des Conseils d'AAWS et d'AA Grapevine
- Les services proposés par le Bureau des Services généraux et AA Grapevine
- La structure du triangle inversé du Mouvement des AA
- Comment les groupes font le lien avec le Mouvement des AA au-delà

du simple groupe

**Q :**        **Qui s'occupe des Forums spéciaux?**

**R :**        Les Forums spéciaux sont organisés, gérés et financés par le Conseil des Services généraux. Les Forums spéciaux reçoivent l'aide de bénévoles des comités d'accueil des AA formés à l'échelle locale là où sont organisés les Forums spéciaux. Les Forums spéciaux n'ont pas vocation à remplacer ou se substituer aux ateliers locaux de service.

Les comités d'accueil du salon d'accueil sur site lors des Forums spéciaux.

**Q :**        **Quel appui le Conseil des Services généraux/Bureau des Services généraux fournissent-ils?**

**R :**        Le BSG aide sur les points suivants :

- Il coordonne la participation des représentants du Conseil et des membres du personnel
- Il produit et distribue le dépliant pour le Forum spécial
- Il gère les présentoirs des publications pour les Forums spéciaux
- Il publie et diffuse un rapport final du Forum spécial

**Q :** **Les Forums spéciaux sont-ils payants?**

**R :** Non, les contributions dans le cadre de la Septième Tradition au Conseil des Services généraux permettent de financer les Forums spéciaux comme service de Douzième Étape essentiel proposé par le BSG.

**Q :** **Quel est le format prévu pour un Forum spécial?**

**R :** Généralement, les Forums spéciaux sont organisés sur deux jours. Des présentations, des séances générales d'échange de vues et des ateliers peuvent être organisés de différentes façons pour correspondre au format d'ensemble.

**Q :** **Est-il possible qu'une activité de crème glacée ou autre activité liée à l'accueil fasse partie du Forum spécial?**

**R :** Oui, en fonction de la décision prise selon la conscience de groupe du comité d'accueil.

**Q :** **Le Conseil des Services généraux reçoit-il des renseignements sur le programme des Forums spéciaux?**

**R :** Le Conseil/Bureau des Services généraux reçoit, de la part de la personne-ressource pour l'accueil et du comité d'accueil, des renseignements sur le thème et le contenu du programme des Forums spéciaux.

**Q :** **Expliquer le processus de demande pour des Forums spéciaux.**

**R :** Les Forums spéciaux sont des événements des AA, organisés par les AA, pour les AA à propos des AA. Les comités des Forums spéciaux doivent utiliser le formulaire de demande de Forum spécial. Ce formulaire est à envoyer à [regionalforums@aa.org](mailto:regionalforums@aa.org) avant le 1<sup>er</sup> avril **deux ans avant** l'année au cours de laquelle se tiendra le Forum spécial.

Le BSG transmettra une copie de la demande au délégué régional et à l'administrateur territorial. L'administrateur territorial informe les délégués du territoire de cette demande lors du lunch territorial pendant la Conférence des Services généraux.

Les comités des Forums spéciaux peuvent collaborer avec leur Région, District ou toute entité des AA à l'échelle locale pour faire une demande de Forum spécial. Des membres peuvent créer un comité autonome pour entamer une demande de Forum spécial. Après le lunch territorial, l'administrateur transfère la demande de Forum spécial avec des commentaires ou des notes, le cas échéant, au secrétaire du Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux pour faire étudier la demande par le comité lors de sa réunion de juillet.

**Q :** **Quels sont les critères pour qu'une demande soit acceptée?**

**R :** Le Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux approuve jusqu'à deux Forums spéciaux par an et maximum un Forum spécial par territoire tous les quatre ans. Toutes les demandes seront examinées en gardant à l'esprit la rotation des lieux géographiques.

**Q :** **Quel est le rôle d'un délégué régional?**

**R :** Le BSG reçoit le formulaire de demande de Forum spécial et transmet une copie au délégué régional et à l'administrateur territorial pour que des discussions puissent avoir lieu. L'ensemble des délégués d'un territoire ont la possibilité de s'exprimer sur les demandes de Forum spéciaux lors du lunch territorial organisé pendant la Conférence des Services généraux. L'administrateur territorial transfère la demande de Forum spécial au Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux, avec des commentaires ou des notes provenant des délégués, pour faire étudier la demande par le comité lors de sa réunion de juillet.

**Q :** **Les Assemblées régionales font-elles partie de la démarche de demande pour un Forum spécial?**

**R :** Pas forcément. Le Comité du Conseil pour les Congrès internationaux/Forums territoriaux prévoit que les Régions, Districts, territoires, comités des Congrès internationaux pour les jeunes chez les AA, communautés autochtones ou comités et tout membre ou entité de service pourraient souhaiter créer un comité d'accueil pour Forum spécial afin de présenter une demande de Forum spécial au Bureau des Services généraux.